

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Organe spécial pour les pays les moins avancés, les
pays en développement sans littoral et les pays
insulares en développement du Pacifique****Résumé analytique du rapport de 2020 sur le
développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant
des besoins particuliers : tirer parti des ressources
marines pour assurer le développement durable des
petits États insulaires en développement****Note du secrétariat***Résumé*

La publication intitulée *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2020: Leveraging Ocean Resources for the Sustainable Development of Small Island Developing States* (rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement) montre que ces économies ne sont pas en bonne voie pour atteindre la plupart des objectifs de développement durable et qu'une action accélérée est nécessaire. Elle examine la manière dont les petits États insulaires en développement devraient tirer pleinement parti de leur économie bleue pour favoriser leur développement, en se concentrant sur deux secteurs, la pêche et le tourisme, qui sont importants dans les petits États insulaires en développement et qui dépendent tous deux des ressources de l'océan.

Le présent document contient des recommandations pertinentes visant à renforcer le rôle de la pêche et du tourisme dans le développement. Une action de plus grande envergure est nécessaire pour que les petits États insulaires en développement puissent progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si l'application des cadres, règles et normes internationaux est un élément qui contribuera à ces progrès, le renforcement de la coopération régionale en est un autre. La coopération régionale peut contribuer à protéger les pêcheries et à permettre la reconstitution des pêcheries côtières. Elle peut également être liée au tourisme, en créant une image de marque commune propre à la sous-région du Pacifique et en tirant parti du tourisme pour favoriser davantage le développement durable.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique souhaitera peut-être examiner les différents aspects des politiques proposées et fournir des orientations au secrétariat pour la détermination du type d'interventions ciblées susceptibles d'être menées pour appuyer la mise en œuvre de ces politiques.

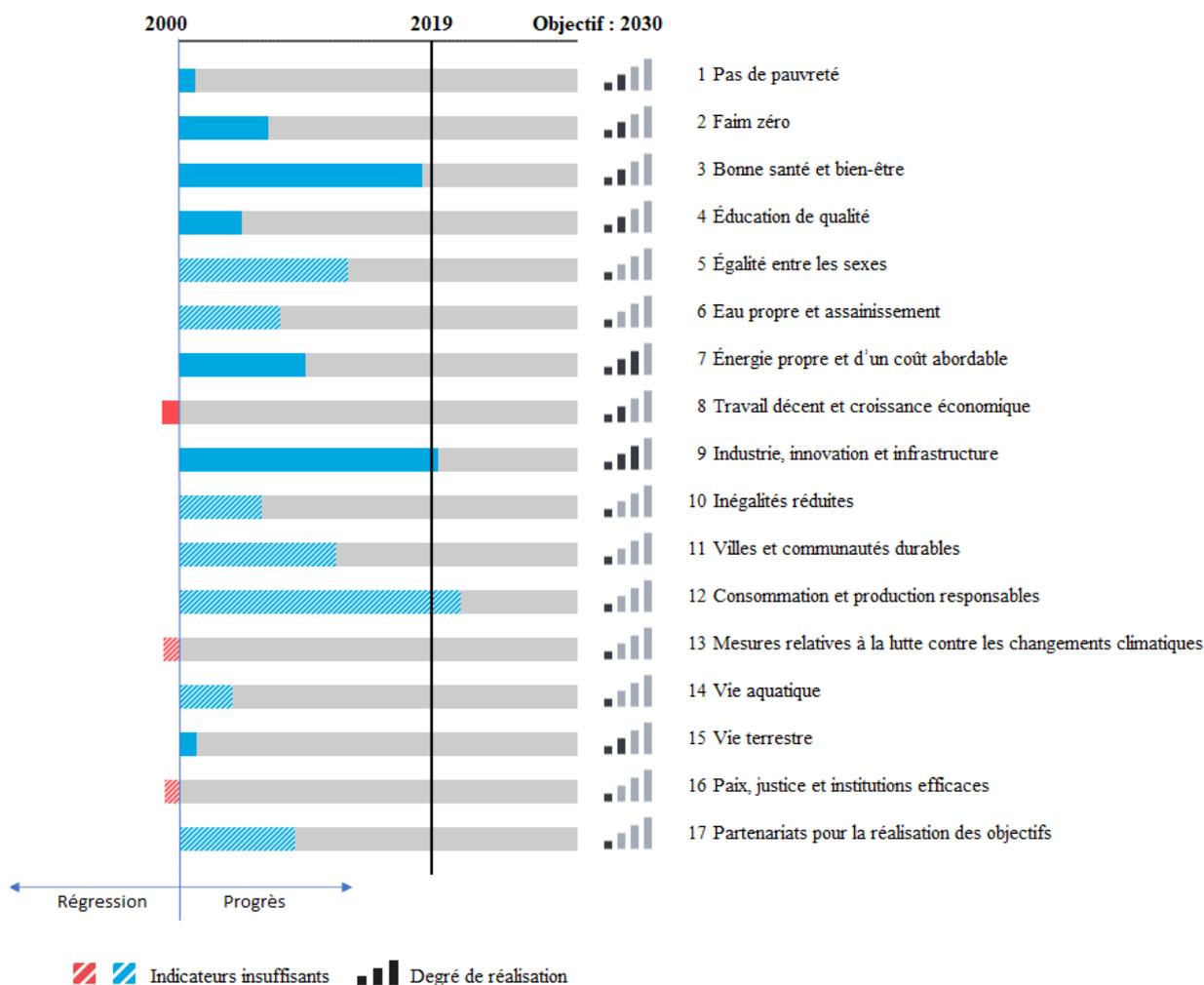
* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

I. Introduction

1. Les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique comprennent quinze États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Fidji ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Kiribati ; Maldives ; Micronésie (États fédérés de) ; Nauru ; Palaos ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Samoa ; Singapour ; Timor-Leste ; Tonga ; Tuvalu et Vanuatu, ainsi que sept membres associés : Guam ; Îles Cook ; Îles Mariannes du Nord ; Nioué ; Nouvelle-Calédonie ; Polynésie française et Samoa américaines. Bien qu'ils partagent une classification commune, ces États constituent un groupe très diversifié de pays et de régions qui diffèrent, entre autres facteurs, par la taille de leur économie nationale, de leur masse terrestre et de leur population, ainsi que par leur niveau de développement.

2. Le bilan des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable révèle que les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 9 et 12 (voir figure). Des progrès importants ont également été réalisés en vue d'atteindre l'objectif 3. C'est une situation encourageante. Toutefois, ces économies ne progressent pas suffisamment pour atteindre les autres objectifs. Le peu de progrès réalisés en vue d'éradiquer la pauvreté (objectif 1) est préoccupant. Alors que pour de nombreux objectifs, l'insuffisance des données disponibles rend difficile une évaluation claire des progrès accomplis, les données disponibles donnent à penser que des efforts plus importants sont nécessaires pour l'objectif 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et l'objectif 14 sur la vie aquatique, qui sont tous deux très importants pour les petits États insulaires en développement. Il est clair qu'une action accélérée est nécessaire pour atteindre la plupart des objectifs d'ici 2030.

Aperçu des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable par les petits États insulaires en développement, 2000-2019



3. Il est inquiétant de constater que les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique ont du mal à fournir des emplois productifs à leur population. Alors que le taux de croissance moyen de ces États est passé de 4,3 % pour la période 2000-2009 à 3,6 % pour la période 2010-2019 (contre 7,7 % et 6,0 %, respectivement, pour l'ensemble des pays en développement de l'Asie et du Pacifique), ces économies ont en fait régressé par rapport à l'objectif 8, qui vise à promouvoir une croissance économique partagée et durable, l'emploi et un travail décent pour tous. Il est important de progresser sur cet objectif, car sans une croissance soutenue et la disponibilité d'un travail décent, les pays ne pourront pas atteindre beaucoup d'autres objectifs, tels que l'éradication de la pauvreté.

4. Plusieurs raisons expliquent cette évolution. Par exemple, les petits États insulaires en développement se heurtent à des défis particuliers et croissants en raison de leurs caractéristiques géographiques, qui comprennent l'éloignement, la faible superficie, la faible population et la petite taille des pays. Ainsi, leurs populations peu nombreuses et dispersées les empêchent de réaliser d'importantes économies d'échelle. Ces caractéristiques rendent également onéreuse la fourniture de services publics tels que l'éducation ou les soins de santé. Dans le même temps, les petits États insulaires en développement doivent composer avec de minces ressources terrestres et des marchés intérieurs restreints. Ils sont loin des marchés d'exportation, qui sont

eux aussi peu nombreux, et des ressources d'importation, et connaissent des volumes de trafic international faibles et irréguliers. Certains ports du Pacifique, comme Port Vila à Vanuatu, accueillent environ un porte-conteneurs tous les trois jours ; à Kiribati, un seul opérateur offre des services réguliers de transport maritime de ligne, avec un navire qui arrive tous les dix jours. Ces caractéristiques se traduisent par des coûts d'énergie, d'infrastructure, de transport et de communication élevés.

5. Les petits États insulaires en développement comptent également parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Ils souffrent souvent des effets dévastateurs de catastrophes naturelles telles que les cyclones, ce qui nécessite souvent des efforts considérables de reconstruction et de relèvement. Par exemple, les dommages et les pertes causés par le cyclone tropical Winston ont été estimés à 31 % du produit intérieur brut (PIB) total des Fidji en 2016, tandis que le cyclone Pam a causé des dommages équivalents à 64 % du PIB total de Vanuatu en 2015.

6. Ces spécificités des petits États insulaires en développement se traduisent par une forte volatilité budgétaire et des ratios élevés de dépenses courantes par rapport aux dépenses en capital, ce qui suppose une marge budgétaire très limitée pour les grands investissements à moyen et long terme nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutes ces conditions font de l'attraction des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable un défi majeur. En outre, dans le Pacifique, si l'on tient compte des changements climatiques, on estime à 9,1 % du PIB les besoins d'investissement pour atteindre les objectifs d'ici 2030, ce qui est considérablement plus élevé que la moyenne de 5 % pour les pays en développement de l'Asie et du Pacifique. La combinaison de ces facteurs fait que ces économies sont très désavantagées en ce qui concerne l'amélioration de leurs perspectives de développement. Ce constat est particulièrement vrai pour les cinq petits États insulaires en développement qui sont également classés dans la catégorie des pays les moins avancés : les Îles Salomon, Kiribati, le Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu.

7. Compte tenu de leur situation particulière et de la multitude de défis qu'ils doivent relever, que peuvent faire ces États pour alléger certaines contraintes et améliorer les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable ? À cet égard, il convient de souligner que si les petits États insulaires en développement ne disposent que de ressources terrestres limitées, ils disposent en revanche de vastes ressources océaniques. Bien que leurs territoires terrestres soient petits et souvent dispersés sur plusieurs, parfois des centaines d'îles, ils disposent de vastes zones économiques exclusives. Ancré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le concept de zones économiques exclusives donne aux pays des droits exclusifs à l'exploration et à l'utilisation des ressources marines jusqu'à 200 milles marins de leurs côtes. Pour plusieurs petits États insulaires en développement, ces zones dépassent de plusieurs milliers de fois leur superficie terrestre. Par exemple, pour Tuvalu, qui compte moins de 12 000 habitants, cette zone fait plus de 25 000 fois sa superficie et couvre une zone supérieure à celle de la France continentale. Pour Kiribati, qui compte moins de 120 000 habitants, elle couvre une superficie qui dépasse celle de l'Inde. L'abondance de ces ressources océaniques devrait être exploitée plus efficacement aux fins d'une action accélérée visant à mettre en œuvre le Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement.

8. En complément de l'étude thématique intitulée *Changing Sails: Accelerating Action for Sustainable Oceans in Asia and the Pacific*, dans laquelle les auteurs examinent l'importance des débris marins et de la pollution par le plastique, de la connectivité maritime durable et de la pêche durable pour

la région Asie-Pacifique, la publication intitulée *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2020: Leveraging Ocean Resources for the Sustainable Development of Small Island Developing States* (rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement) se concentre expressément sur les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique. Elle contient notamment un examen de la manière dont ces États peuvent mieux tirer parti de l'économie bleue, en particulier les secteurs qui sont étroitement liés à leurs vastes ressources océaniques et qui sont susceptibles d'accélérer leur progression vers les objectifs de développement durable : la pêche et le tourisme. Ces deux secteurs sont déjà parmi les plus importants pour nombre d'entre eux. Par exemple, en 2018, les recettes du tourisme ont dépassé 50 % du PIB des Maldives et des Palaos et ont représenté environ 30 % du PIB du Samoa et de Vanuatu. À Kiribati, le poisson et les produits de la pêche ont contribué à hauteur de 16 % de la production. En outre, ces secteurs peuvent aider les États à surmonter les obstacles que leur isolement géographique et la petite taille de leur économie créent en termes d'incapacité à s'intégrer de manière intéressante dans les chaînes de valeur et les réseaux de production régionaux et mondiaux. Dans le rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, le secrétariat n'explore pas le potentiel de l'exploitation minière en eaux profondes pour favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement en raison de l'incertitude quant aux impacts environnementaux des techniques d'exploitation en la matière et du manque de connaissances de ce milieu.

9. Bien qu'il soit axé sur les petits États insulaires en développement, les enseignements et les données d'expérience qui émanent du rapport sont également pertinents pour d'autres pays de l'Asie et du Pacifique. Par exemple, une coopération régionale accrue visant à rendre la pêche plus durable est également importante pour les pays côtiers les moins avancés. En effet, dans sa résolution 72/9, la Commission souligne la nécessité de mettre en place une coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Une plus grande coopération régionale pour favoriser le tourisme, par exemple en créant une image de marque régionale commune, est également importante pour les pays en développement sans littoral de l'Asie centrale, où un contexte géographique unique de hauts cols et de montagnes, de vastes déserts, de steppes herbeuses et de riches cultures attire les visiteurs.

II. La pêche en tant que moteur du développement durable dans les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique

10. La pêche est extrêmement précieuse pour les petits États insulaires en développement. Ce secteur est une des principales sources de leur richesse marine, laquelle est très variable d'un pays à l'autre. Pour les gouvernements, la pêche apporte des recettes publiques dont ils ont grand besoin. Les revenus des gouvernements provenant du secteur de la pêche ont considérablement augmenté à la suite de la création des zones économiques exclusives de 200 milles marins en 1982, qui leur a donné la possibilité de négocier et de percevoir des droits d'accès à la pêche. Les droits d'accès aux licences facturés aux nations pratiquant la pêche en eaux lointaines dans les zones économiques exclusives des petits États insulaires en développement sont de loin la principale source de revenus publics des gouvernements en question, représentant, par exemple, jusqu'à 75 % des recettes publiques de Kiribati.

11. Pour les ménages, la pêche est une source vitale de nourriture et d'emploi, en ce sens qu'elle fournit une alimentation et un revenu à plus de 200 millions de personnes dans la région Asie-Pacifique. L'importance de ce secteur pour les petits États insulaires en développement est d'autant plus grande que leur consommation moyenne de poisson par habitant est deux à trois fois supérieure à la moyenne mondiale. En outre, les emplois liés à la pêche en Asie et dans le Pacifique occupent 84 % de la population mondiale travaillant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Au-delà des gouvernements et des ménages, l'importance de la pêche est illustrée par la part que représentent la pêche et les produits de la pêche dans ces économies. Par exemple, pour les Îles Marshall, cette part représente 14 % du PIB.

12. De manière générale, la pêche dans les petits États insulaires en développement peut être divisée en trois catégories : la pêche hauturière (à l'étranger et sur place), la pêche côtière (commerciale et de subsistance), et l'aquaculture et la pêche en eau douce. Les captures de la pêche hauturière dans le Pacifique sont de loin les plus importantes et se concentrent principalement sur le thon (la sous-région fournit environ 55 % de l'approvisionnement mondial en thon, dont la majeure partie est capturée par les flottes de pays pratiquant la pêche en eaux lointaines et exportée depuis la région). En revanche, la pêche côtière est essentiellement nationale, et fournit la plupart des aliments et des emplois des insulaires. Environ 90 % des pêcheurs et des pisciculteurs de l'Asie et du Pacifique pratiquent la pêche artisanale, ce qui se traduit par une part élevée de pêche de subsistance et montre l'importance de la pêche côtière pour la nutrition des communautés côtières. La production de l'aquaculture est très faible dans les petits États insulaires en développement, à quelques exceptions près, comme les palourdes géantes aux Tonga ou les algues dans les Îles Salomon. De même, le volume de pêche en eau douce est négligeable dans la plupart des pays, à l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

13. Les différences entre les sous-secteurs de la pêche s'étendent également à l'état de leurs stocks halieutiques. En mer, l'accent est mis sur le thon. Dans le Pacifique, bien que l'on estime que tous les principaux stocks commerciaux de thon – thon obèse, bonite à ventre rayé, germon et albacore – continuent d'être gérés et maintenus à des niveaux durables, la biomasse de la plupart des stocks continue de diminuer. Dans l'océan Indien, on estime que le stock de thon albacore est proche d'un état de surpêche ou est peut-être même déjà en situation de surpêche. En Asie du Sud-Est, la surpêche est considérée comme une menace globale pour l'écosystème marin : 64 % des ressources halieutiques sont menacées par la surpêche, à un degré moyen ou élevé. Les ressources halieutiques côtières montrent aussi souvent des signes de surexploitation, en particulier dans les zones proches des centres très peuplés et en ce qui concerne certains produits de la pêche (par exemple, la bêche-de-mer) qui sont prisés par les économies asiatiques à croissance rapide. La pêche côtière est également affectée par la dégradation de l'habitat du fait de pratiques de pêche destructrices, de l'urbanisation, de l'envasement dû à l'exploitation minière et à l'exploitation forestière et des utilisations concurrentes dont font l'objet les zones côtières. Le degré d'exploitation du poisson côtier dépend de la distance par rapport aux marchés urbains, et sa nature périssable réduit la pression exercée sur la pêche dans les zones rurales. À l'inverse, les produits de la pêche commerciale d'invertébrés (par exemple, les crustacés) étant pour la plupart non périssables, les ressources sont gravement épuisées, même dans les régions éloignées. De fait, la surexploitation d'importantes ressources côtières est l'un des plus grands problèmes liés à la pêche dans la région. Enfin, en haute mer, où les contrôles sont moins nombreux et les permis de pêche inexistant, l'état général des

stocks est pire que dans les zones économiques exclusives, bien que l'ampleur réelle de l'exploitation soit largement méconnue faute d'observateurs.

14. Les enjeux de la gestion durable des pêches sont étroitement liés à la préservation durable des océans. La nature même de la pêche en tant que ressource commune épuisable constitue une tragédie des biens communs – ce qui explique la surexploitation des pêcheries côtières et de la haute mer. Les changements climatiques se font sentir ; l'un des résultats attendus est le déplacement des principaux stocks de thon vers l'est, en direction de la haute mer, ce qui met en évidence que l'impact des changements climatiques sur la pêche est inégal entre ceux qui en subissent les effets et ceux qui en sont la cause. La pollution marine, notamment associée à la perte d'habitat et aux déchets plastiques, constitue un autre défi notable, de même que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui contribue à la surpêche ; les carences institutionnelles qui, par exemple, prolongent les subventions à la pêche et le manque de données et de systèmes qui auraient pu contribuer à une meilleure compréhension de la valeur des écosystèmes. Environ 3 et 5,3 millions de tonnes de micro et macroplastiques, respectivement, se perdent chaque année dans l'environnement. Les microplastiques – nano et microparticules de moins de 5 mm, qui sont ingérées par la faune marine et s'accumulent dans le corps des animaux – constituent une menace toujours plus grande, qui conduit à une détérioration de leur santé et peut nuire à l'homme en bout de chaîne alimentaire. Étant donné que l'on peut imputer à la pêche côtière la majeure partie de la contribution du secteur à l'alimentation et à l'emploi dans les petits États insulaires en développement, il est d'une importance capitale de mettre en œuvre des mesures qui contribuent à rétablir l'équilibre environnemental en vue d'un équilibre écologique plus durable.

15. Les éléments qui peuvent contribuer à faire en sorte que la pêche puisse être un moteur de développement durable pour les petits États insulaires en développement peuvent être structurés comme suit : a) l'amélioration des données et une utilisation rationnelle des ressources ; b) la préservation de la pêche ; c) un cadre juridique approprié et une participation multipartite et d) une coopération régionale renforcée.

A. Données et utilisation rationnelle des ressources

16. Les pays peuvent tirer parti des améliorations technologiques pour préserver leurs ressources marines et se plier à une utilisation plus rationnelle de la pêche. Outre la technologie, les pays s'efforcent de créer des emplois pour les citoyens des petits États insulaires en développement, et les capitaux déjà existants peuvent être exploités pour ce faire. Par exemple, il existe des initiatives visant à promouvoir l'emploi à bord des thoniers, soit en exigeant un nombre minimum de membres d'équipage locaux, soit en facilitant leur emploi, notamment en proposant des formations. Bien que cela ne soit pas toujours facile en raison des obstacles structurels auxquels les petits États insulaires en développement se heurtent, ils peuvent aussi envisager d'entreprendre des activités à plus forte valeur ajoutée pour leurs pêcheries. De précieux enseignements peuvent être tirés des expériences de la région et en dehors de celle-ci. Par exemple, l'Islande est bien connue pour la très grande valeur qu'elle tire de son poisson. Potentiellement, des travaux de recherche visant à reproduire ces enseignements précieux et à trouver d'autres utilisations pour les produits de la pêche pourraient être effectués, et la coopération régionale pourrait rendre le financement de la reproduction de ces travaux de recherche moins lourd. Toutefois, le manque de données et d'informations factuelles, transparentes et harmonisées est un obstacle à la gestion efficace des pêches. La rareté des données relatives à la pêche côtière se traduit par une absence de mesures de gestion. La surveillance de la pêche côtière est

généralement coûteuse dans les pays ayant un littoral étendu et elle a toujours été d'un coût inabordable pour de nombreux pays de la région, au-delà des statistiques rudimentaires. L'application de la technologie de la télédétection, de l'établissement de rapports et de la surveillance en ligne, par exemple, pourrait fournir de nouvelles sources de données pour améliorer la surveillance. Les données relatives à la pêche hauturière souffrent également d'un manque de transparence, car les données provenant de la pêche industrielle transfrontière sont souvent soumises à des règles de confidentialité qui en limitent l'accès aux tiers.

B. Conservation de la pêche

17. Des projets de conservation doivent être élaborés pour prévenir l'épuisement des stocks et pour protéger les environnements naturels. Cela nécessite des ressources. Si les petits États insulaires en développement peuvent envisager de relever le montant des taxes (comme l'augmentation des frais de transbordement, par exemple) pour augmenter leur marge de manœuvre budgétaire, il n'est guère possible de mettre en place de nouvelles taxes sans une réforme massive des régimes fiscaux. Dans ce contexte, il peut sembler plus approprié, pour mobiliser des ressources, d'adopter des instruments innovants, tels que les obligations bleues et les conversions de dettes en programmes de protection de la nature, qui ont déjà été utilisés dans certains pays, comme les Seychelles. Un autre moyen de se donner une marge de manœuvre budgétaire consiste à réaffecter les dépenses. La mesure la plus écologique serait de supprimer les subventions à la pêche, mais elles ne sont pas toutes préjudiciables et les pays ne les utilisent pas tous de la même manière. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont déjà mis en œuvre des réductions très importantes, ce qui signifie que la suppression des subventions n'augmentera pas leur marge de manœuvre budgétaire de manière significative. Inversement, de nombreux pays pratiquant la pêche en eaux lointaines bénéficient de subventions importantes, ce qui entraîne une surexploitation. Il faut donc s'efforcer de parvenir à un consensus international sur des plans de réduction des subventions qui soient réalisables et assortis de délais.

C. Cadres juridiques et participation multipartite

18. Conformément à la cible 14.10 des objectifs de développement durable, la communauté internationale devrait soutenir la mise en œuvre effective et intégrale de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 qui, avec ses accords d'application (l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la Convention et l'Accord sur les stocks de poissons de 1995), définit le cadre juridique dans lequel doivent être menées toutes les activités dans les océans et les mers. Malgré son importance, elle n'a pas été pleinement mise en œuvre.

19. Par ailleurs, la communauté internationale discute actuellement de mesures qui aideraient les petits États insulaires en développement à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 comme, par exemple, l'extension des zones économiques exclusives au-delà des 200 milles marins en vigueur à ce jour, ce qui constitue une source de richesse en ressources naturelles dont ces pays peuvent bénéficier. Cela contribuerait à garantir des stocks halieutiques plus durables dans ces zones. En effet, la communauté internationale œuvre à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant

sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale¹.

20. Si l'on veut mettre en œuvre avec succès les cadres juridiques, il convient de faire participer toutes les parties intéressées par la question des océans. On en fera ainsi des alliés utiles aux pays, car les acteurs locaux sont souvent les premiers à repérer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Cette participation multipartite suscitera aussi un sentiment d'appropriation, conduisant à une prise de conscience des conséquences de l'épuisement des ressources marines. Cependant, pour pouvoir formellement mettre en œuvre ces solutions, les pays ont besoin du cadre institutionnel nécessaire, comme par exemple une législation en la matière, la définition des zones gérées au niveau local et des moyens suffisants pour officialiser ces accords avec des communautés clairement définies. Pour l'heure, la plupart des petits États insulaires en développement ont d'importantes lacunes dans ces domaines.

D. Coopération régionale

21. La coopération régionale est particulièrement importante étant donné la nature de la pêche en tant que ressource commune. Elle peut améliorer considérablement l'efficacité de certaines politiques, comme les accords en cours entre pays pour la surveillance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, expressément reconnus dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et repris par plusieurs organes régionaux chargés de la pêche. Deux initiatives résultant de la coopération régionale ont été particulièrement efficaces pour le secteur des pêches : les « Harmonized Minimum Terms and Conditions for Foreign Fishing Vessel Access » (Conditions minimales harmonisées pour l'accès des navires de pêche étrangers), qui fixent des conditions uniformes pour toute la région, et l'Accord de Nauru concernant la coopération dans la gestion des pêches d'intérêt commun, en vertu duquel le Système de contingentement des jours de pêche a été mis en place en 2011. Le Système de contingentement des jours de pêche a repensé le processus de négociation visant à vendre des licences de pêche aux pays pratiquant la pêche au thon en eaux lointaines dans le Pacifique afin de coordonner les activités en un seul bloc et de rendre la pêche au thon plus durable. Les parties à l'Accord de Nauru décident à l'avance, sur la base de données scientifiques concernant l'état des stocks de thon, d'un nombre limité de jours de pêche pour l'année, qui sont attribués par pays et vendus au plus offrant. De ce fait, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont pu sensiblement augmenter leurs recettes publiques, les droits de licence de pêche étant passés de 220 millions de dollars en 2012 à 470 millions en 2017, atteignant jusqu'à 75 % des recettes publiques dans des pays comme Kiribati. À l'avenir, les gouvernements pourront s'inspirer de ces expériences et reproduire ces accords fructueux dans d'autres segments du marché (par exemple, les palangriers thoniers) ou pour d'autres produits (comme la bêche-de-mer). Des initiatives en vue d'explorer ces options sont déjà en cours. Par exemple, le Système de contingentement des jours de pêche à la palangre (dispositif similaire au Système de contingentement des jours de pêche, qui a fait ses preuves) est en cours de mise en œuvre, et des initiatives en faveur de l'écocertification et de l'écoétiquetage sont actuellement à l'étude.

¹ Dans sa résolution 72/249, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une conférence intergouvernementale pour examiner les recommandations du Comité préparatoire créé en vertu de sa résolution 69/292 sur les éléments de cet instrument et pour élaborer le texte de cet instrument international juridiquement contraignant.

22. La pêche a été, est et continuera d'être vitale pour l'Asie et le Pacifique, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Les décideurs politiques en sont conscients, comme le prouvent les efforts répétés pour accroître les bénéfices dans ce secteur. Théoriquement, cela peut se faire en capturant plus de poissons, en partageant plus équitablement les revenus qui en découlent, ou en donnant une plus grande valeur ajoutée aux poissons capturés. Ces trois options ont été explorées dans le passé, avec divers degrés de réussite. À ce stade, étant donné l'état actuel des stocks halieutiques, il est devenu essentiel de préserver les ressources de certaines pêcheries, en particulier les pêcheries côtières où les stocks sont menacés dans de nombreux pays. Rendre la pêche plus durable nécessitera plusieurs actions, dont celles énumérées ci-dessus. Il est important de noter qu'un secteur de la pêche en bonne santé, en particulier celui de la pêche côtière, peut avoir des retombées positives, par exemple en attirant davantage de touristes, ce qui permettrait à de nombreux habitants des petits États insulaires en développement de passer de la pêche de subsistance à une économie plus intégrée où davantage de possibilités d'emploi sont disponibles.

III. Le tourisme en tant que moteur du développement durable dans les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique

23. En raison de leur isolement géographique et de la petite taille de leur territoire, les petits États insulaires en développement ne sont souvent pas en mesure de s'intégrer dans les chaînes de valeur et les réseaux de production régionaux et mondiaux. Par conséquent, une solution possible à leurs problèmes de développement et, dans certains cas, à leur pauvreté persistante, peut résider dans la transformation structurelle, en ciblant des produits de niche et des services touristiques haut de gamme et écologiquement durables. Heureusement, le contexte mondial à long terme est généralement favorable au développement du tourisme dans les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique, en raison d'une demande croissante de la nouvelle classe moyenne de l'Asie en développement et du vieillissement de la société dans les pays développés riverains du Pacifique. En outre, la nouvelle génération de voyageurs a un sens aigu de la responsabilité environnementale et culturelle et un désir croissant de rendre aux pays d'accueil et aux communautés locales ce qui leur appartient. S'il est géré de manière durable, le développement du tourisme peut potentiellement générer des revenus importants, qui à leur tour peuvent accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

24. Le tourisme s'avère généralement être un bon moteur de la croissance économique ; il peut accroître l'activité économique, créer et maintenir des emplois, attirer les investissements, contribuer à équilibrer la balance des paiements, aider à maintenir la viabilité des entreprises locales, régénérer et restructurer les économies dont les industries sont en déclin et réduire la pauvreté. Le tourisme peut être l'un des facteurs propices à la réalisation des objectifs de développement durable s'il apporte des ressources aux communautés hôtes et ne compromet pas la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins, c'est-à-dire si le tourisme est pratiqué de manière durable. Le tourisme est mentionné dans la cible 8.9 des objectifs de développement durable sur la promotion d'un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ; dans la cible 12.b sur le contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable et dans la cible 14.7, qui vise à faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce au tourisme.

25. Pour les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, le tourisme est l'un des secteurs les plus viables économiquement. C'est déjà le secteur économique le plus important des Fidji, des Îles Cook, des Maldives, des Palaos et de Vanuatu. Les arrivées internationales dans les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique (à l'exclusion des membres associés de la CESAP) ont atteint le chiffre de 3,6 millions en 2018, soit 1,6 million de plus qu'en 2008. Il s'agit d'une augmentation de 82 %, ce qui est nettement plus élevé que pour les petits États insulaires en développement d'Amérique latine et des Caraïbes (40 % d'augmentation) et que la moyenne mondiale de 25 % d'augmentation entre 2008 et 2018. La valeur totale des recettes touristiques internationales en 2018 dans les 14 petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique était de 5,4 milliards de dollars, ce qui équivaut à 13 % du PIB agrégé. Les Maldives occupent la première place de cet indicateur, comptabilisant à elles seules près de la moitié des recettes, suivies par les Fidji.

26. Les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique ont plusieurs possibilités de développer davantage le secteur du tourisme, en particulier en ce qui concerne l'augmentation du revenu disponible de la classe moyenne, qui est en pleine expansion dans cette région. Par exemple, le nombre de touristes chinois est passé de 4,5 millions en 2000 à 150 millions en 2018. Toutefois, la part des touristes chinois visitant les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique ne représente que 0,28 % du total des touristes chinois à l'étranger. Cependant, compte tenu des tendances à long terme, ce nombre devrait augmenter. Le vieillissement de la population dans les pays développés de la région Asie-Pacifique devrait offrir une autre occasion de stimuler la demande d'activités de plein air par temps chaud, d'événements et d'attractions culturelles en salle, comme le tourisme maritime, le tourisme de croisière et le tourisme culturel. Ces formes de tourisme ont une valeur ajoutée relativement élevée, à l'exception des circuits de croisière. Les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique ont également de gros avantages sur d'autres concurrents potentiels en raison de la richesse de leur environnement naturel, de leurs cultures autochtones et des infrastructures de croisière existantes.

27. Toutefois, les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique font face à une concurrence mondiale et régionale. Ils ne sont pas les seuls à disposer d'environnements naturels vierges ; d'autres destinations insulaires, comme les îles des Caraïbes, sont également bien dotées sur ce plan et peuvent être des concurrents directs. Les îles de la région peuvent également se concurrencer les unes les autres. La nature concurrentielle du tourisme dans la région est visible, avec des écarts évidents en termes de taille du marché touristique, des pays très compétitifs comme les Fidji, les Maldives, la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu attirant la plupart des touristes dans la région, alors que les Îles Marshall, Kiribati et Tuvalu en attirent moins.

28. En outre, les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique doivent surmonter plusieurs difficultés en lien avec le développement durable du secteur du tourisme. Tout d'abord, en ce qui concerne la viabilité économique, l'une des questions structurelles les plus pertinentes est la faiblesse des liens entre le tourisme et les économies locales. En règle générale, le secteur du tourisme dans les petits États insulaires en développement est enclavé par nature : d'une part, les entreprises touristiques sont en majorité aux mains d'étrangers et, d'autre part, la population locale a du mal à répondre à la demande de biens et de services touristiques. Cette situation limite la création d'emplois et la promotion de la culture et des produits locaux, menaçant ainsi la viabilité à long terme du tourisme. En outre,

les ressources financières pour le développement de nouvelles infrastructures touristiques importantes ainsi que pour la rénovation et la modernisation des installations existantes sont insuffisantes.

29. Les retombées économiques pour les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique dépendent de l'ampleur des pertes économiques (c'est-à-dire de la proportion des dépenses des touristes qui sortent du pays) et de la force des liens intersectoriels entre les secteurs orientés vers le tourisme et les autres secteurs. Les liens entre le secteur du tourisme et l'économie locale peuvent être envisagés à travers le prisme d'un rôle sectoriel particulier joué par les entreprises et les populations locales ou celui du développement de secteurs touristiques entiers ayant un contenu local important. Ce dernier point devrait être considéré comme le moyen le plus efficace de garantir l'appropriation du tourisme par les populations locales et leur part équitable dans cette industrie.

30. La deuxième difficulté se rapporte à la durabilité environnementale, qui est de plus en plus préoccupante. La surexploitation des ressources par le secteur du tourisme constitue une grave menace pour les écosystèmes fragiles des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique. En outre, les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes ont des effets néfastes sur le secteur du tourisme, qui dépend fortement des zones côtières, lesquelles sont particulièrement menacées par l'élévation du niveau de la mer, les cyclones et les typhons.

31. Pour répondre à ces préoccupations, plusieurs petits États insulaires en développement ont eu recours à des initiatives de taxe verte pour augmenter les recettes par touriste. Par exemple, le Gouvernement des Palaos fait payer à chaque touriste entrant une taxe de promotion de l'environnement de 100 dollars, tandis que le Gouvernement des Maldives perçoit une taxe verte de 6 dollars par jour et par personne dans les stations et les hôtels et de 3 dollars auprès des touristes séjournant en chambres d'hôtes. Le Gouvernement des Fidji perçoit une taxe d'adaptation environnementale et climatique, qui regroupe diverses taxes, sur certains services, articles et revenus, dans le but de financer des projets visant à protéger l'environnement naturel, à réduire l'empreinte carbone et à développer des infrastructures afin de réduire l'impact des changements climatiques sur les communautés. Alors que les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique perçoivent déjà des taxes liées au tourisme sous la forme de taxes sur les séjours en hôtel, les départs et les services, les initiatives de fiscalité verte pourraient générer des ressources financières supplémentaires pour promouvoir la durabilité environnementale, ainsi que pour gérer le flux de touristes, en particulier dans les zones aux écosystèmes fragiles et habitées par des espèces menacées. Cette stratégie peut également être efficace pour cibler les marchés du tourisme haut de gamme.

32. La troisième difficulté a trait à la durabilité socioculturelle, en particulier celle des petits États insulaires en développement du Pacifique où la diversité des cultures autochtones uniques des populations peu nombreuses est menacée. À mesure que la mondialisation et l'uniformisation des cultures progressent, le tourisme, et en particulier l'excès de tourisme, peut potentiellement avoir un impact négatif sur les cultures.

33. La promotion du tourisme maritime, du tourisme de croisière (selon des normes et des conditions strictes) et du tourisme culturel pourrait permettre de faire face aux enjeux de la durabilité du secteur touristique des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique. Le tourisme maritime est un domaine important susceptible de créer des liens efficaces avec les

économies locales et c'est là que certains petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique ont un avantage comparatif déterminant. Les formes de tourisme maritime qui existent déjà dans certains pays et qui pourraient être développées dans les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique sont, par exemple, l'observation des baleines, l'observation des dauphins, la pêche sportive, la plongée sous-marine, y compris la plongée avec les requins, ainsi que le parachutisme, le surf, la planche à voile ou le kitesurf. La plongée au milieu de requins peut avoir des conséquences importantes pour la préservation de la faune et de la flore sauvages. Par exemple, dans les Palaos, la valeur économique des requins de récif pour l'industrie du tourisme est plusieurs fois supérieure à celle qu'elle serait pour le secteur de la pêche. De plus, la plongée, l'observation des baleines et le tourisme lié aux requins peuvent être développés en confiant un rôle important et de premier plan aux communautés locales.

34. Le tourisme de croisière est un marché en expansion dans les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique. En effet, les arrivées par croisières dans 11 pays insulaires du Pacifique ont atteint le nombre de 1 million en 2018. Toutefois, si les navires de croisière génèrent des revenus économiques importants dans certains pays du Pacifique, très peu des ressources générées vont à la population locale, de sorte que l'héritage à long terme du tourisme de croisière est peu probant. La pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a particulièrement touché le secteur des navires de croisière, a également constitué un risque supplémentaire important. Néanmoins, le secteur a le potentiel de croître de manière durable afin de produire un meilleur impact sur le développement. Il peut être source d'opportunités commerciales pour les économies locales si les liens en amont sont renforcés. Il faudra pour cela que les communautés locales se dotent, à long terme, des capacités nécessaires pour fournir une offre constante de biens et de services répondant aux normes internationales, afin de limiter ainsi les possibilités de dépenses non réalisées. Il faudra également considérablement développer les infrastructures et prévenir les effets néfastes sur l'environnement.

35. La promotion du tourisme culturel est un moyen efficace de répondre aux préoccupations relatives à la durabilité socioculturelle tout en contribuant à créer des liens particuliers avec les économies locales. Les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique possèdent des cultures uniques. Cela pourrait être davantage exploité en organisant des festivals culturels, susceptibles d'attirer des touristes internationaux ainsi que des membres de la diaspora tentés de revenir dans leur pays d'origine pour assister à ces manifestations culturelles. Le Festival des arts et de la culture du Pacifique en est un exemple. C'est la plus grande célébration au monde des autochtones des îles du Pacifique. De fait, certains petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique axent leur développement touristique sur les liens culturels avec les communautés locales. Par exemple, la stratégie de développement du tourisme au Samoa est centrée sur des notions de durabilité, comme la promotion du tourisme en rapport avec le patrimoine culturel local, le patrimoine culturel immatériel (par exemple, les danses, la production artisanale et les spectacles) et le patrimoine culturel matériel (par exemple, les monuments et les sites archéologiques). Le tourisme fondé sur le patrimoine culturel local peut protéger et préserver les cultures des communautés, en bénéficiant directement aux populations locales et en les aidant ainsi à relever les défis liés à l'emploi, à la scolarisation et aux besoins médicaux. C'est aussi le moyen pour les îles du Pacifique de contribuer à l'émergence d'une image de marque commune des cultures du Pacifique, avec leurs similitudes et leurs diversités d'un pays à l'autre.

36. Le tourisme sportif pourrait également répondre aux préoccupations en matière de durabilité. Les Fidji, le Samoa et les Tonga ont déjà de bonnes associations de marques avec le rugby. Des centres sportifs d'excellence, à commencer par les sports dans lesquels le Pacifique excelle, pourraient être créés pour attirer des équipes sportives. Des manifestations de grande envergure, telles que des compétitions sportives et des festivals, permettent de mieux faire connaître ces destinations et, partant, de changer leur image. Par exemple, en 2019, les Jeux du Pacifique ont contribué à une augmentation de 28,1 % du nombre de touristes au Samoa par rapport à l'année précédente.

37. En résumé, pour tirer parti du tourisme afin de promouvoir le développement durable dans les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, il faut accroître l'impact positif du tourisme sur le développement en utilisant les possibilités liées aux tendances contemporaines et en faisant face aux obstacles, aux points de blocage et aux défis existants.

38. Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer les liens entre les populations locales et le secteur du tourisme, afin que les communautés locales profitent davantage des riches ressources marines des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique. On peut y parvenir, par exemple, en proposant davantage d'activités de tourisme vert et bleu et davantage d'activités de tourisme communautaire. Une autre solution consiste à proposer des programmes de formation pour améliorer le degré d'employabilité des travailleurs locaux dans le secteur du tourisme ainsi que dans ceux de l'agriculture et d'autres services pouvant avoir des effets d'entraînement en aval sur le tourisme. Cette approche communautaire contribuera non seulement à améliorer la durabilité socioculturelle, mais aussi à renforcer les liens de production entre le secteur du tourisme et le reste de l'économie et à offrir plus de possibilités d'emplois décents et stables, ce qui serait bénéfique à la viabilité économique.

39. Deuxièmement, les petits États insulaires de la région Asie-Pacifique pourraient envisager de gagner des revenus supplémentaires en mettant en place des taxes, des redevances et d'autres dispositifs écologiques particuliers, dans le but exprès de soutenir la protection de l'environnement ainsi que les moyens de subsistance durables des populations locales. Ces taxes et redevances pourraient être utiles aux pays et territoires qui cherchent à augmenter les revenus du tourisme ou à faire face au risque de surexploitation du secteur touristique. Ceux qui perçoivent déjà suffisamment de redevances du tourisme sous forme de taxe de départ ou de taxe sur les services pourraient envisager de promouvoir l'écologie grâce à leur système fiscal en réaffectant les fonds perçus en l'espèce à des projets et des activités visant à renforcer la durabilité environnementale ou à corriger les externalités causées par le tourisme. Cela nécessite un processus de participation transparent et inclusif des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de ces initiatives, ainsi qu'un fonds de conservation solide et des règles et systèmes de gestion associés.

40. Enfin, dans le cas des petits États insulaires en développement du Pacifique, la coopération régionale pourrait être renforcée pour promouvoir une image de marque commune du Pacifique afin d'en accroître la visibilité mondiale. Les touristes venant de loin sont enclins à visiter plusieurs destinations dans le cadre d'une seule visite dans le Pacifique. C'est aussi en partie parce que divers pays offrent des attractions touristiques différentes, par exemple, la plongée avec les requins aux Fidji, l'observation des baleines aux Tonga, la plongée sur épave dans les Îles Salomon, le trekking sur les volcans à Vanuatu et le trekking culturel et naturel en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le choix d'une devise commune, telle que « Ours is Yours » (ce qui est à nous est

à vous) de l'Organisation du tourisme du Pacifique, avec une stratégie de marketing clairement définie promouvant les cultures du Pacifique dans leur ensemble, pourrait accroître l'attrait de ce territoire en tant que lieu offrant des attractions très variées. Le marketing et la promotion d'une devise unique pour le Pacifique pourraient également servir à acquérir un pouvoir de négociation et à partager les meilleures pratiques et les études de marché entre les petits États insulaires en développement du Pacifique. Les pays pourraient, par exemple, négocier collectivement avec les pays de transit afin d'accorder des exemptions de visa aux passagers en transit en provenance et à destination des petits États insulaires en développement du Pacifique. Ils pourraient également étudier la possibilité et la faisabilité de mettre en place une redevance commune de développement durable à l'échelle du Pacifique à l'intention des touristes entrants, en particulier les croisiéristes, dont l'impact positif sur les économies locales a jusqu'ici été limité. Cela pourrait amoindrir les craintes en matière de concurrence fiscale. Étant donné l'éloignement des petits États insulaires en développement du Pacifique et les distances qui les séparent, les questions de connectivité doivent être traitées efficacement, et une coopération régionale étroite pourrait contribuer à améliorer les perspectives de développement du tourisme durable.

41. La coopération régionale devrait s'étendre au-delà de la sous-région du Pacifique et s'appuyer sur une coopération renforcée de toute la région Asie-Pacifique. Les économies émergentes de l'Asie et du Pacifique possèdent tous les ingrédients propices au développement du secteur du tourisme dans les petits États insulaires en développement de la région : des populations nombreuses et des citoyens de plus en plus riches, intéressés par les voyages internationaux. Les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique peuvent surfer sur les tendances actuelles et profiter des nouvelles vagues de touristes potentiels.

42. Les politiques doivent être adaptées aux spécificités de chaque pays et permettre un large éventail d'options, telles que celles qui ont été évoquées ci-dessus, notamment de nouvelles redevances et de nouveaux mécanismes générateurs des revenus, la diversification des formes de tourisme qui garantissent des liens effectifs avec les économies locales afin de créer de nouveaux emplois, et le renforcement de la coopération régionale pour associer les ressources et relever les défis. Surtout, pour faire du tourisme un moteur efficace du développement durable, il est de la plus haute importance de mettre en place de nouveaux secteurs touristiques dans lesquels les habitants des petits États insulaires en développement jouent un rôle prépondérant.

IV. Conclusions

43. Les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique doivent accélérer la prise de mesures visant à mettre en œuvre le Programme 2030. À cette fin, ils peuvent tirer pleinement parti de leur économie bleue de manière durable. Il s'agira de veiller à la durabilité des ressources océaniques existantes, qui sont actuellement surexploitées ou qui risquent de l'être, et de développer d'autres secteurs qui fournissent des emplois productifs et ont des liens étroits avec l'économie locale et les populations locales (tels que le tourisme maritime et culturel). La prise en compte de ces éléments peut créer des synergies intéressantes avec d'autres secteurs, notamment entre la pêche côtière et le tourisme maritime, et ouvrir de belles perspectives d'avenir.

A. Données et gestion durable de la pêche

44. L'une des difficultés que ces gouvernements doivent surmonter pour gérer la pêche de manière plus durable tient au manque de données factuelles, transparentes et harmonisées. Bien que le secteur de la pêche soit important pour l'économie et le bien-être social des communautés des petits États insulaires en développement, il n'en demeure pas moins très déficitaire en données. Des données officielles, harmonisées et largement partagées sont nécessaires pour comprendre pleinement l'état des stocks halieutiques et les pratiques de pêche et pour gérer efficacement ce secteur. Il est donc nécessaire d'inciter davantage les responsables à investir dans la production de données pertinentes, eu égard notamment aux capacités statistiques limitées des petits États insulaires en développement, dans l'optique de surveiller les tendances émergentes, réagir en temps utile et évaluer l'efficacité des mesures prises.

45. De plus, bien que certaines sources de données relatives aux océans existent, elles sont généralement fragmentées, non harmonisées ou cloisonnées. Le partage des données entre les détenteurs de données, tant privés que publics, reste donc un défi. Faute de modifier sensiblement les législations nationales et les mesures incitatives, il est peu probable que le libre accès à des données confidentielles actualisées se concrétise dans un proche avenir. Or, des systèmes statistiques nationaux harmonisés permettraient de faire en sorte que les données sur la pêche soient cohérentes et solides. Les systèmes statistiques nationaux, comme ceux du Pacifique, doivent relever le double défi de développer la gamme de données à recueillir ainsi que les capacités limitées existantes.

B. Application des cadres, règles et normes de portée internationale pour une action accélérée

46. Bon nombre des défis liés aux océans auxquels doivent faire face les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique ne sont pas propres à un pays en particulier ; la surexploitation des stocks halieutiques, notamment, ne s'arrête pas aux frontières des pays. En conséquence, des normes distinctes et des actions non coordonnées ne permettent pas de faire face aux problèmes transfrontières et interconnectés des océans. De nombreux instruments internationaux ont été mis en place pour créer des objectifs ambitieux et rassembler une masse critique pour la protection et l'utilisation durable des ressources océaniques, y compris, par exemple, le Code de conduite pour une pêche responsable et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port qui en découle, avec des normes et des principes contraignants pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La concrétisation de ces instruments dépend toutefois de la capacité des gouvernements à les transposer en mesures efficaces, en règles applicables et en objectifs assortis de délais, ancrés dans des cadres réglementaires nationaux. Les petits États insulaires en développement ont, de fait, d'importantes lacunes pour ce qui est de concevoir et de mettre en œuvre des actions nationales conformes aux règles et aux normes internationales, en particulier certains États et territoires qui font face à de graves problèmes liés à des déficiences institutionnelles. Pour résoudre ces problèmes, il sera fondamental que les pays se soutiennent les uns les autres pour s'assurer qu'il n'y a pas de failles dans la protection transfrontière des océans et des ressources marines.

47. Une approche indispensable pour remédier à la faiblesse des capacités institutionnelles consiste à associer toutes les parties prenantes, des organisations internationales aux individus, en passant par les communautés locales. Une telle approche témoigne de l'attention croissante portée aux

océans et accentue les effets des partenariats créés pour les protéger. Par exemple, lorsque les communautés locales sont associées à une politique de partenariat, les individus sont moins susceptibles de mener des activités illicites, non déclarées et non réglementées et sont en fait plus susceptibles de les signaler aux autorités publiques, ce qui augmente effectivement la capacité de l'État. La participation des communautés locales est tout aussi importante pour le développement du secteur du tourisme. Si l'on veut que le tourisme continue à être un moteur du développement durable, alors, il convient de renforcer les liens entre ce secteur et les communautés locales. Cette politique ne saurait se limiter à renforcer les liens en amont et en aval et à permettre la création d'emplois dans certains secteurs pour répondre aux besoins de l'industrie du tourisme (par exemple, la production de souvenirs et les restaurants), mais doit expressément cibler l'élaboration de nouvelles formes de tourisme à fort contenu local. Cette forme de tourisme intègre les notions d'économie bleue et verte : le tourisme maritime, le tourisme culturel et le tourisme sportif en sont des exemples. Il va sans dire qu'une partie de ce tourisme peut être effectivement liée à la pêche côtière.

C. Intensifier les actions en faveur des océans

48. Un certain nombre d'initiatives sont déjà en cours, notamment des partenariats multinationaux tels que l'Initiative du Triangle du Corail concernant les récifs coralliens, les pêches et la sécurité alimentaire, pour surveiller la protection des écosystèmes marins, des activités de pêche et des stocks halieutiques et pour promouvoir le tourisme. La constitution de partenariats efficaces commence par des discussions constructives, inclusives et orientées vers l'action. Il existe déjà des plateformes régionales intéressantes, notamment la Journée Asie-Pacifique de l'océan, qui offrent la possibilité de placer la barre plus haut en matière d'actions régionales et de collaboration. Ces plateformes peuvent non seulement tirer parti des partenariats existants en matière de données océaniques, tels que le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, pour soutenir conjointement la production de données harmonisées relatives à l'objectif de développement durable n° 14 ; elles peuvent également servir de lieu de rencontre aux secteurs public et privé, leur permettant de participer, d'échanger les enseignements tirés et de concevoir de nouveaux moyens de s'attaquer aux problèmes communs. Par exemple, les secteurs du tourisme peuvent concevoir des stratégies de marque commune et œuvrer collectivement pour surmonter les difficultés. Là encore, pour que le tourisme soit un bon moteur de développement durable à long terme, il est primordial de s'appuyer sur la coopération régionale. Compte tenu de leur éloignement et de la diversité de leurs attractions touristiques, les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique peuvent agir de concert pour attirer des visiteurs, tirer parti de leurs atouts naturels et acquérir un pouvoir de négociation collective et d'autres avantages grâce à des économies d'échelle et à une meilleure connectivité aérienne et maritime. À cette fin, il faudrait donner un nouvel élan à ces plateformes régionales, afin que les petits États insulaires en développement y recourent pour améliorer leur développement durable.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

49. Les questions et politiques décrites ci-avant font l'objet d'un examen plus approfondi dans le rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. La Commission souhaitera peut-être examiner les conclusions et les propositions formulées dans le rapport. Elle souhaitera peut-être également donner des orientations au secrétariat pour déterminer le type d'interventions ciblées susceptibles de soutenir la mise en œuvre de ces politiques, compte étant tenu des situations et des expériences différentes des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique.
